



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 7 juin 2006

CS – 1.07

Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance « bris de machine et risques annexes »

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID a souscrit un contrat d'assurance « bris de machines et risques annexes » auprès de la compagnie MMA, par l'intermédiaire du cabinet Jean-Pierre Druet, agent général à Dijon.

Ce contrat arrive à échéance le 16 octobre 2006. Pour son renouvellement, le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert est nécessaire.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne le 2 mai 2006, et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 3 mai 2006.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le lancement par M. le Président de la consultation par appel d'offres ouvert pour le renouvellement du contrat d'assurance « bris de machines et risques annexes ».

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 JUIN 2006 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 14 JUIN 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

